



RÈGLEMENT OFFICIEL

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Les **6 Heures de la Siagne** est une épreuve de course à pied d'endurance, organisée par **Running06**, se déroulant sur la commune de **Mandelieu-La Napoule**.

L'épreuve consiste à parcourir un **maximum de boucles** sur un circuit balisé de **4,2 km**, pendant une durée totale de **6 heures**, en totale autonomie.

- **Date** : nuit du **dimanche 26 juillet 2026**
- **Départ** : samedi 26 juillet 2026 à **00h00**
- **Fin de course** : dimanche 26 juillet 2026 à **06h00**
- **Format** : course nocturne en boucles, endurance libre

Chaque participant gère librement son rythme, ses pauses, son alimentation et sa récupération pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 2 : Inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site www.running06.com ou au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu **131 Av. du Maréchal Lyautey, 06210 Mandelieu-la-Napoule**

- **Nombre de places limité à 150 participants**
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à épuisement des dossards

2.2 Prestations incluses

L'inscription comprend :

- La participation aux **6 Heures de la Siagne**
- Un **dossard avec système de chronométrage**
- L'accès à la zone de base de vie
- Un **lot participant**
- **Lot finisher (3 premières femmes, hommes et 3 premiers duos)**

⚠ **Aucun ravitaillement n'est fourni par l'organisation.**

L'épreuve se déroule en **ravitaillement et gestion 100 % autonomes**.

Article 3 : Format de course et classement

- **Départ unique à minuit**

- La course s'arrête **précisément à 06h00**
- Toute boucle commencée avant 06h00 pourra être terminée et comptabilisée

Classement

Le classement est établi selon :

1. Le **nombre total de boucles validées**
2. En cas d'égalité, le **temps total réalisé**

Article 4 : Parcours

- Parcours en **boucle de 4,2 km**
- Parcours balisé et sécurisé
- Tout écart volontaire du parcours officiel entraînera une **disqualification immédiate**

Les participants doivent :

- Respecter le balisage
- Faciliter les dépassements
- Adopter un comportement fair-play

Article 5 : Base de vie et assistance

La base de vie est située à proximité immédiate du départ / arrivée.

- **Ravitaillement en totale autonomie**
- L'assistance personnelle est autorisée **uniquement** sur la base de vie
- Toute assistance sur le parcours est strictement interdite

Chaque participant est responsable de sa stratégie d'alimentation et de récupération.

Article 6 : Logistique et autonomie

L'épreuve se déroulant de nuit, chaque participant est entièrement responsable de :

- Son équipement
- Son éclairage
- Son alimentation
- Sa récupération

Les participants peuvent installer un espace personnel (sac, chaise, table, tente, van etc.) dans la zone prévue, dans le respect du site et des autres concurrents.

Article 7 : Conditions de participation

- Épreuve ouverte aux personnes âgées de **18 ans minimum**
- Présentation obligatoire avant le départ :
 - D'un **PPS (Parcours de Prévention Santé – FFA)** valide
 - ou**
 - D'une **licence sportive en cours de validité**

Sans justificatif conforme, l'accès à l'épreuve sera refusé.

Article 8 : Dossards

- Le dossard doit être porté **visiblement** pendant toute la durée de l'épreuve
- Tout participant sans dossard visible pourra être mis hors course

- Le retrait des dossards le samedi 25 juillet au magasin partenaire RUNNING CONSEIL MANDELIEU **131 Av. du Maréchal Lyautey, 06210 Mandelieu-la-Napoule OU** le soir de la course max 20 min avant le départ

Article 9 : Matériel

- **Frontale OBLIGATOIRE** pendant toute la durée de l'épreuve
- Il est fortement recommandé de disposer d'un **système d'éclairage de secours**
- Les **bâtons sont strictement interdits**
- Aucun autre matériel n'est imposé

⚠ Tout participant sans **frontale fonctionnelle** pourra être arrêté par l'organisation pour des raisons de sécurité.

Article 10 : Sécurité et assistance médicale

- Une assistance est présente sur l'événement
- Les participants se doivent entraide et solidarité
- Tout participant en difficulté doit immédiatement prévenir l'organisation

L'organisation se réserve le droit d'arrêter un participant jugé inapte à continuer, notamment pour raisons médicales ou de sécurité.

Article 11 : Respect de l'environnement

Tout abandon de déchets sur le parcours ou la base de vie est strictement interdit.

Tout manquement entraînera une **sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification**.

Article 12 : Respect et comportement

Tout comportement inapproprié ou irrespectueux envers :

- Les autres participants
- Les bénévoles
- L'organisation
- Le public

Entraînera une **exclusion immédiate**, sans remboursement ni recours possible.

Article 13 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément l'organisation à utiliser les images (photos et vidéos) sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins de communication et de promotion, sans limitation de durée.

Article 14 : Assurance et responsabilité

- L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile
- Chaque participant participe sous sa propre responsabilité
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de :
 - Blessure
 - Accident
 - Vol ou dégradation de matériel personnel

Article 15 : Cas de force majeure et annulation

En cas de force majeure (conditions météorologiques extrêmes, décision administrative, problème de sécurité ou tout événement indépendant de la volonté de l'organisation) :

- **Aucun remboursement ne sera effectué**
- L'organisation proposera un **report du dossard sur une autre course organisée par Running06**

Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé.

Article 16 : Acceptation du règlement

Toute inscription aux **6 Heures de la Siagne** implique :

- La prise de connaissance du présent règlement
- Son acceptation sans réserve